



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	43
Votants par procuration	12
Absents	26
Total des votes	49

4.1

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 04 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. COUREL, M. VETEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN, M. CHARPENTIER, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. DUCLOS, Mme GLEMOT, M. FOUCCOURT

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

MME ROULAND A M. BISSON, M. DUMESNIL A M. LEMBOUCHER, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. BEAUDOUIN A MME LOUVEL, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M.TIMON, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A MME MONLON, M. ANFRAY A MME MOUCHEL, M. MORDANT A M. DUCLOS E. , M. SENINCK A MME GLEMOT, M. PLATEL A M. CHARPENTIER, M. BLAS A MME BOURNISIEEN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. TIMON

**N°DEL\_0017\_2025 Modification du tableau des effectifs 1ier septembre 2024**

A l'issue des travaux portant révision des statuts de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, de la redéfinition de l'intérêt communautaire afférente, et de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2024 des nouveaux statuts, L'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2024-10 du 5 juillet 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle donne la possibilité aux communes de récupérer la gestion de la compétence scolaire en directe,

Les communes ayant fait le choix de récupérer la gestion directe de la compétence scolaires sont les communes d'Appeville-Annebault, Brestot, Campingy, Conde Sur Risle, le Perrey, Pont Authou, Rougemontiers, Routot, Saint Mard de Blacarville et Saint Philbert Sur Risle. La compétence scolaire n'est plus gérée par la CCPAVR également pour le SIVOS de Charlemagne.

Par conséquent, il convient de supprimer les postes affectés sur ses écoles au tableau des effectifs de la collectivité au 1ier septembre 2024. Des conventions de mise à disposition du personnel ont été mises en œuvre entre les communes et la collectivité pour effectuer la refacturation des agents permettant une fluidité des dossiers administratifs des agents.

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs et de procéder à la suppression des postes à temps non complet non pourvus ci-après :

- 1 poste d'adjoint technique à 34,48/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 33/35ième,
- 2 postes d'adjoints techniques à 30/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 29,3/35ième

- 2 postes d'adjoints techniques à 28/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 27,12/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 27,59/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 26,26/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 25,35/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 25,27/35ième
- 1 poste d'adjoint technique à 25,08/35ième
- 1 poste d'adjoint technique à 24,22/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 22,25/35ième
- 1 poste d'adjoint technique à 20,05/35ième,
- 2 postes d'adjoints techniques à 20/35ième,
- 2 postes d'adjoints techniques à 18,16/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 16,43/35ième
- 1 poste d'adjoint technique à 15,41/35ième
- 1 poste d'adjoint technique à 15,14/35ième
- 1 poste d'adjoint technique à 15/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique à 8/35ième,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2ième classe à 33/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ième classe à 29,05/35ième
- 1 poste d'ATSEM principal 2ième classe à 28,23/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ième classe à 28,29/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ième classe à 24/35ième,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ième classe à 20,19ième
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ième classe à 9,54/35ième,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 22/35ième,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 12,92/35ième,
- 1 poste d'ATSEM principal 1ième classe à 34/35ième,
- 1 poste d'ATSEM principal 1ième classe à 30/35ième,
- 1 poste d'ATSEM principal 1ième classe à 34/35ième,
- 2 postes d'ATSEM principal 1ième classe à 24,22/35ième,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture à 2307/35ième

Il convient également de supprimer les postes à temps complets suivants :

- 4 postes d'adjoints techniques,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ième classe
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 1ième classe,
- 1 poste d'agent social,
- 1 poste d'ATSEM principal 2ième classe

Deux postes sont à créer de la manière suivante :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 10,50/35ième,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 10,40/35ième.

Il s'agit de deux agents ayant des missions partagées entre les missions péri-scolaires et extra-scolaires. Leurs postes sont supprimés et créés sur la nouvelle quotité.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

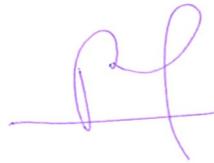
**VU** l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2024-10 du 5 juillet 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

**VU** la délibération N°0003-2024 portant modification de l'intérêt communautaire permettant aux communes le souhaitant de récupérer la compétence scolaire,

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE SUPPRIMER** les postés cités ci dessus,
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs au 1er septembre 2024,

Pont-Audemer, le 10 mars 2025  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL